



Paris, le 22 JUIN 1999

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DELEGATION AUX FORMATIONS
Département de la Réglementation
et de la Prospective

LA MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

A

Affaire suivie par :
Renée AYMA/MC
Téléphone 01-40-45-94-52

MADAME ET MESSIEURS LES
PREFETS DE REGION
- directions régionales
et départementales de la jeunesse
et des sports
(pour attribution)

INSTRUCTION N° 99-112 JS

MESDAMES ET MESSIEURS LES
PREFETS DE DEPARTEMENT
- directions départementales de la
jeunesse et des sports
(pour information)

MADAME ET MESSIEURS LES
DIRECTEURS DES ETABLISSEMENTS
NATIONAUX DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
(pour information)

Objet : validation d'acquis professionnels dans le cadre du dispositif de formation BEATEP.

P.J. : 1

En vue de la mise en oeuvre de la validation d'acquis professionnels, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, dans l'attente de la rénovation des diplômes qui seule permettra de construire de véritables référentiels de compétences, des fiches précisant les objectifs de chacune des unités de formation du BEATEP, qui devraient faciliter la tâche des jurys.

Compte tenu de l'organisation prochaine des concours et d'examens professionnels dans le cadre de la filière animation de la fonction publique territoriale, je vous demande de mettre en place rapidement le dispositif afin de faciliter l'intégration des agents en poste.

Je vous précise qu'il conviendra d'associer au jury un expert dans l'option choisie par le candidat.

Pour la Ministre
et par délégation
Le Délégué aux Formations

I - NATURE ET OBJECTIFS :

Au terme de cette formation, le candidat devra être capable :

- de situer son action par rapport à un projet d'activité ;
- de situer ses fonctions d'animateur technique et sa pratique professionnelle dans son environnement ;
- d'utiliser des techniques simples de gestion, de communication, d'évaluation et de connaissance du milieu pour la conduite d'un projet.

Cette formation aura également pour but de perfectionner la maîtrise orale et écrite de la langue française.

II - PROGRAMME DE L'EPREUVE :

1) Connaissance de la vie associative :

- Loi du 1er juillet 1901 : les conditions de création et de déclaration des associations - les statuts et le fonctionnement des associations.
- Différents types d'association
- Les procédures d'agrément, le conventionnement des associations
- Le financement des associations
- Bénévolat et professionnalisme dans la vie associative
- Approche de l'histoire de l'éducation populaire

2) Les partenaires institutionnels et leurs interventions dans l'animation :

- Les partenaires publics : Commune, Département, Région, Etat
- Les partenaires para-publics et privés : Caisse d'allocations familiales, caisse des écoles, comités d'entreprises, mutuelles...

3) Eléments de droit de travail :

- Le contrat de travail, les droits et obligations des salariés
- Les accords d'entreprises et les conventions collectives
- Les instances représentatives des personnels
- La protection sociale (sécurité sociale, ASSEDIC, ANPE...)

4) Droit civil et pénal :

- La protection des mineurs
- La responsabilité civile et pénale dans le cadre de l'animation
- Les assurances

5) Gestion financière et administrative :

- Prévisions budgétaires
- Eléments de comptabilité
- Organisation de manifestations, de déplacements, d'expositions

6) Evolution des sociétés et des économies

- Secteurs économiques en déclin et en expansion
- La décentralisation
- L'évolution des conditions de travail
- Education et formation professionnelle
- Approche des institutions et des problèmes internationaux

CONTENUS DE L'UNITE DE FORMATION TECHNIQUE

DUREE : 160 HEURES MINIMUM

COMPETENCES A ATTEINDRE :

1) Identifier les éléments et les acteurs :

- Déterminer les caractéristiques sociologiques, psychologiques et culturelles du public concerné par l'option
- Faire l'inventaire des ressources existantes (institutions, personnes, moyens matériels)
- Prendre en compte les contraintes sociales, institutionnelles, culturelles et matérielles
- Intégrer les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'option
- Appréhender les besoins et les projets des publics concernés
- Identifier les partenaires, leurs objectifs et leurs stratégies pédagogiques

2) Elaborer un projet d'action :

- Formuler les objectifs en relation avec les partenaires et les publics concernés
- Inventorier les moyens nécessaires (matériels, humains), exploiter et compléter sa documentation
- Définir les modalités de mise en oeuvre du projet
- Evaluer le coût de l'action et définir les modes de financement

CONTENUS DE FORMATION :

- Connaissance de l'environnement et des cadres institutionnels de l'action
- Etude des caractères des publics concernés (cultures, comportements)
- Connaissance des différentes techniques d'animation usuelles
- Connaissance des techniques d'analyse des situations, d'interview, d'enquêtes, de documentation, de communication et d'information
- Connaissance des divers équipements et matériels (aménagement, entretien)
- Approfondissement de la technique d'animation faisant l'objet de l'option
- La fonction d'animateur : rôle, statut, fonction

CONTENUS DE L'UNITE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

DUREE : 160 HEURES MINIMUM

COMPETENCES A ATTEINDRE :

- Repérer les besoins et intérêts du public, ses motivations, les inter-actions dans le groupe
- Conduire un projet d'activités avec un public donné
- Travailler en équipe
- Situer son rôle d'animateur dans la globalité d'une structure

CONTENUS DE FORMATION :

1) Connaissance de l'individu :

- notions des besoins, intérêts, motivations
- éléments de psychologie de l'enfant, du jeune, de l'adulte
- rythme de vie, rythmes biologiques
- l'interaction des facteurs sociaux (famille, école, travail)
- l'individu et le groupe (comportements)

2) L'activité :

- rapport entre le milieu et l'activité
- pédagogie de l'activité
- conduite de l'activité, retransmission des connaissances

3) la notion de projet :

- la méthodologie du projet : élaboration, réalisation, évaluation
- les différents types de projet
- comment présenter et soutenir un projet en face de divers interlocuteurs (décideurs, pairs, directeur)
- la mise en oeuvre et ses différentes étapes, l'évaluation

4) connaissance des phénomènes de groupe :

- fonctionnement d'une équipe dans un projet
- entraînement aux techniques d'entretien et de conduite de réunions